

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 1^{er} décembre 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Mireille Paquin, Nathalie Jacob et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2014-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé.

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 1832 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-02

Dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2014

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le directeur général est dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2014, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 21 novembre 2014 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-03

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2014

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De Hydro Québec, nous informant que dans les prochaines semaines, des compteurs de nouvelle génération seront installés dans notre secteur. De plus l'installation des compteurs nouvelle génération est sans frais et ceux-ci seront installés dans tous nos bâtiments municipaux.

(DE DIABÈTE)

- De Diabète Québec sollicitant notre appui financier, afin de soutenir les personnes atteintes de cette maladie.
- Du service après-vente de l'entreprise BIONEST, nous informant que le coût des visites d'entretien des systèmes résidentiels de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet sera indexé de 2,1% en janvier 2015. Ainsi, le coût d'une visite d'entretien sera de 230,76\$ et 299,08\$ taxes en sus, selon les modèles.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Tribunal administratif du Québec, contestation de la décision de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec dans le dossier de monsieur Andy Heer

Monsieur Andy Heer, conteste la décision rendue le 14 octobre dernier par la commission de protection du territoire agricole. Les requérants soumettent que cette décision devrait être infirmée en raison du fait qu'elle est mal fondée en faits et en droit.

Commission de Protection du Territoire agricole du Québec dans le dossier de messieurs Yoland et Robert Labrie

La déclaration produite et datée du 10 avril dernier afin de procéder au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie où il est invoqué le droit reconnu aux articles 101 et 103 de la Loi, a fait l'objet d'une vérification et est conforme à la Loi.

Commission de Protection du Territoire agricole du Québec dans le dossier de madame Suzanne St-Arnaud

La déclaration produite et datée du 15 octobre dernier concernant le lot 477-P, afin de procéder au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie où il est invoqué le droit reconnu aux articles 101 et 103 de la Loi, a fait l'objet d'une vérification et est conforme à la Loi.

Commission de Protection du Territoire agricole du Québec dans le dossier de monsieur Carl Montminy

La Commission nous informe qu'elle a reçu la demande d'autorisation, cependant son traitement doit être suspendu puisque des documents essentiels sont manquants.

Commission de Protection du Territoire agricole du Québec dans le dossier de mise aux normes de l'eau potable

La Commission accuse réception du mandat de supervision accordé à madame Émilie Douville, agronome. Ce document satisfait à la condition 2 imposée par la Commission dans la décision qu'elle avait précédemment rendue dans le dossier de mise aux normes de l'eau potable.

Dossier de mise aux normes de l'eau potable, dénonciation d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de ventilation

La compagnie Aubin Pélissier, spécialisée dans la fourniture et l'installation d'équipements de ventilation nous a transmis une dénonciation de contrat pour un montant approximatif de 29 600\$, taxes en sus pour la fourniture et l'installation d'équipements de ventilation à FILTRUM construction inc. dans le cadre de notre projet de mise aux normes de l'eau potable. **(DOSSIER)**

Dossier de mise aux normes de l'eau potable, dénonciation d'un contrat pour la fourniture de matériaux et d'entretien électrique

La compagnie WESCO distribution Canada LP, spécialisée dans la fourniture de matériaux et d'entretien électrique nous a transmis une dénonciation de contrat pour un montant approximatif de 15 000\$, taxes en sus pour la fourniture et l'entretien électrique à FILTRUM construction inc. dans le cadre de notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

Dossier de mise aux normes de l'eau potable, dénonciation d'un contrat pour la fourniture et les travaux de peinture

La compagnie Peinture Robert Dupont inc., spécialisée dans la fourniture et les travaux de peintures nous a transmis une dénonciation de contrat pour un montant approximatif de 7 916\$, taxes en sus pour la fourniture et les travaux de peinture à Construction Richard Champagne inc. dans le cadre de notre projet de mise aux normes de l'eau potable.

Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015

Le 6 novembre dernier, suite à la recommandation de notre député, monsieur Pierre-Michel Auger, monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, nous a informé qu'il nous accordait une aide financière de 20 000\$ pour des travaux de remplacement de ponceaux et de pavage dans le rang des Chutes Nord, rang Saint-Pierre et route du Moulin. Les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 13 février 2015.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Le directeur général informe l'assemblée que chacun des membres du Conseil a complété et lui a remis leur formulaire de déclaration des intérêts financiers, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels formulaires sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

Bris à la conduite de Société en commandite Gaz Métro lors des travaux de raccordement d'une conduite d'égout sur la rue St-François-Xavier

La Société en commandite Gaz Métro, nous avise qu'elle nous tient responsable des dommages causés à la conduite de gaz située sous la rue Saint-François-Xavier. Lors des travaux de reconstruction de la rue Saint-François-Xavier le 30 juillet dernier, la pelle hydraulique de la CDIC avait accroché la conduite de gaz. Un montant de 2 610,27\$ nous est facturé pour les dommages causés.

Programme d'échantillonnage des eaux usées

Le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), nous a transmis notre nouveau programme d'échantillonnage des eaux usées, afin de se conformer aux nouvelles dispositions.

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière exercice financier 2015

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2015, ont été approuvés et les résultats établis sont :

- Proportion médiane : 81%
- Facteur comparatif : 1,23

(AUSSI)

Aussi, l'année 2015 sera le troisième exercice d'application de notre rôle triennal et que selon la Loi sur la fiscalité municipale la proportion médiane et le facteur comparatif du premier exercice doivent continuer d'être utilisés à certaines fins, notamment pour l'inscription au compte de taxes. Les résultats applicables à l'année 2013 s'établissent comme suit :

- Proportion médiane : 88%
- Facteur comparatif : 1,14

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 3 novembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

DISCOURS DU BUDGET

Monsieur Guy Veillette, maire, prononce le discours du budget, lequel a été déposé le 18 novembre dernier et signé séance tenante. Le discours du budget est annexé à la page 1834 du présent procès-verbal de même que la liste des contrats et des fournisseurs comportant une dépense cumulative de plus de 25 000\$ depuis la date du dépôt du dernier discours du budget jusqu'à ce jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

-Aucune question.

2014-12-04

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention

Madame Mireille Paquin, conseillère, indique au maire et aux autres membres du conseil qu'elle se retire de la table du conseil pour ne pas participer aux discussions et décisions concernant le prochain point, cette dernière étant directrice de l'Office municipal d'habitation.

2014-12-05

Office municipal d'habitation, adoption des prévisions budgétaires 2015

ATTENDU la réception du cahier des prévisions budgétaires approuvées de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Narcisse pour son exercice financier 2015;

(ATTENDU)

ATTENDU que ces prévisions budgétaires montrent un déficit d'exploitation anticipé de 56 971\$ dont 10% est de la responsabilité de la municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse adopte les prévisions budgétaires approuvées par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour l'OMH de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, lesquels montrent un déficit anticipé au montant de 56 971\$ dont 10 % doit être assumé par la municipalité.

QUE le conseil municipal autorise le versement de sa contribution financière pour l'année 2015 à l'OMH échelonnée sur deux versements soit un premier versement au montant de 2 848,55\$ le 1^{er} avril 2015 et un deuxième versement le 1^{er} octobre au montant de 2 848,55\$ représentant la dernière tranche de l'exercice financier 2015.

QUE le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité.

La conseillère mentionnée en abstention revient à la table du conseil pour participer à la poursuite de la rencontre

2014-12-06

Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens, aux Premiers Répondants, au personnel de la bibliothèque et des récompenses aux bénévoles de la municipalité;

ATTENDU que les paiements seront versés dans les prochains jours afin que le personnel ci-haut mentionné et les bénévoles puissent bénéficier de leur allocation pour la période des Fêtes;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement et le versement des allocations de dépenses et les récompenses à effectuer comme suit :

- Madame Claire Déziel, le 2^e versement pour ses frais de déplacement pour l'application du règlement concernant les chiens pour un montant de 1 525,50\$;
- L'allocation des dépenses aux Premiers Répondants, au montant annuel de 100\$ par personne, montant calculé selon le temps à l'emploi au cours de l'année selon la liste fournie par monsieur Guy Gervais;

(UN MONTANT)

- Un montant de 1 500\$ à madame Louise Lafontaine, responsable à la bibliothèque municipale, de même qu'un montant de 200\$ réparti entre les aides bénévoles à la bibliothèque;
- Un montant de 100\$ à Monsieur André Dupuis pour sa collaboration exceptionnelle par ses travaux de tous les jours, autant avec l'équipe des travailleurs de la municipalité qu'en solitaire pour différents travaux qu'il a réalisés;
- Un montant de 1 800\$ à monsieur Denis Cossette, responsable de la salle d'entraînement et mise en marche du processus de location du gymnase et de la salle d'entraînement.
- La rémunération annuelle du Chef Pompier à raison de 1\$ par habitant selon le décret de notre population au 1^{er} janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-07

Entretien de la patinoire pour la saison 2014, mandat accordé à monsieur André Ayotte

ATTENDU que depuis plusieurs années la Municipalité donne un contrat pour l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace au montant de 2 500\$;

ATTENDU que monsieur André Ayotte a effectué ce travail bénévolement pour la municipalité depuis deux ans, mais a manifesté dernièrement le souhait d'être rémunéré pour ce travail ;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis de faire exécuter ce travail à forfait;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de monsieur André Ayotte, pour l'exécution des travaux requis pour la confection et l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2014, au montant forfaitaire de 2 500\$ pour la saison.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-08

Homologation des arrérages de taxes municipales et de la facturation diverse

ATTENDU le dépôt, séance tenante, de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse par le directeur général, lequel état est dressé en date du 1^{er} décembre 2014;

ATTENDU que le Conseil peut mandater le directeur général pour procéder à la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 1^{er} décembre 2014, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

(QUE)

QUE le Conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages à la MRC des Chenaux si, à la date limite pour la transmission des dossiers, lesdites taxes pour les années 2012 et 2013 n'ont pas été entièrement payées ou qu'à tout le moins, les contribuables concernés n'ont pas déposé le montant dû même s'il s'agit de chèques postdatés, cette façon de faire n'étant valable que pour les arrérages 2013, le paiement des arrérages 2012 devant être encaissé pour éviter le transfert à la procédure de la vente par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-09

Service des Incendies et Premiers Répondants, homologation de la liste des effectifs

ATTENDU qu'il y a lieu d'homologuer la liste des Pompiers volontaires et des Premiers Répondants;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil homologue la nouvelle liste des Pompiers volontaires et Premiers Répondants 2015, laquelle est annexée à la page 1838 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-10

Vœux du temps des Fêtes, offre publicitaire du Bulletin des Chenaux

ATTENDU les offres reçues des différents médias afin que la municipalité achète un bandeau publicitaire pour offrir ses vœux et souhaits pour la période des Fêtes;

ATTENDU qu'une offre nous parvient du Bulletin Des Chenaux où un citoyen ou citoyenne de chacune des municipalités de la MRC des Chenaux offrira ses vœux de circonstance et qu'un bandeau publicitaire de couleur est proposé au coût de 150\$;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu de donner suite à l'offre du Bulletin Des Chenaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur René Pinard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte l'offre du Bulletin Des Chenaux au montant de 150\$, taxes en sus, pour la publication des vœux de la saison dans leur cahier spécial.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-11

Campagne promotionnelle des commerces de Saint-Narcisse

ATTENDU que cette campagne promotionnelle organisée en collaboration avec le Bulletin des Chenaux va favoriser l'achat local dans notre municipalité;

ATTENDU que cette aidera à conserver nos commerces dans notre municipalité;

ATTENDU que cette campagne répond parfaitement à la préoccupation du conseil quant à la promotion des services de proximité; **(À CES CAUSES)**

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil accepte de participer financièrement pour un montant de 300\$, montant qui sera attribué sous forme de bons d'achats dans les divers commerces de la municipalité et remis au gagnant du tirage organisé par le Bulletin des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-12

Nomination du maire suppléant

ATTENDU l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme qui stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC ;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme madame Mireille Paquin, conseillère au siège numéro 3 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat prend effet le 1^{er} janvier 2015 pour une période se terminant le 30 juin 2015 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-13

Association des directeurs municipaux du Québec, adhésion 2015

ATTENDU l'invitation lancée par l'Association des directeurs municipaux du Québec afin que le personnel du secrétariat adhère à cet organisme pour la prochaine année ;

ATTENDU que le personnel bénéficie d'une gamme d'activités et de services, notamment au niveau de l'organisation de colloques, congrès, formation, de la documentation et de nombreuses publications;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le Conseil accepte de défrayer le coût d'adhésion de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et de madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2015 au montant de 407\$ pour le premier membre et de 387\$ pour le deuxième membre en provenance d'une même municipalité, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

(FÉDÉRATION)

2014-12-14

Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2015

ATTENDU l'invitation lancée par le président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2015;

ATTENDU que notre municipalité adhère annuellement à cet organisme qui défend la ruralité québécoise, fournit des outils et organise des activités de formation;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil accepte que notre municipalité adhère à la Fédération québécoise des municipalités et autorise le paiement de notre adhésion pour l'année 2015 au montant de 1 462,02\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-15

Contribution 2015 à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la municipalité de la paroisse de St-Narcisse désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal pour accorder une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2014 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente, pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 26^{ième} année d'opération est estimé à 332 651\$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 101\$, et que la municipalité de la paroisse de St-Narcisse autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 4 391\$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte lesdites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Mont-Carmel et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;

(QUE)

QUE le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de la paroisse de St-Narcisse avec la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté à l'unanimité

2014-12-16

Aménagement du bureau de la secrétaire réceptionniste

ATTENDU que la municipalité est à refaire l'aménagement du bureau municipal;

ATTENDU que le bureau de la secrétaire réceptionniste doit être reconstruit afin de rendre les espaces de travail plus fonctionnels;

ATTENDU qu'il y a lieu de construire, un espace rangement pour la papeterie et autres articles de bureau;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil accepte le mandat de monsieur Jean-Claude Cossette pour la construction et l'installation du bureau et d'un espace de rangement pour la secrétaire réceptionniste, dont le prix des matériaux est estimé à 3 000\$, et les honoraires liés à la confection estimés à un montant de 2 000\$, pour un montant total de 5 000\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-17

Demande au Gouvernement du Québec pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conséquence néfaste à l'installation des nouveaux compteurs intelligents

ATTENDU que plusieurs citoyens ont des craintes à l'installation des nouveaux compteurs intelligents de Hydro Québec;

ATTENDU que certains citoyens ont aussi peur de voir leur facture d'électricité augmenter;

ATTENDU que les citoyens demandent de les respecter dans leur choix de ne pas posséder un tel équipement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil demande au Gouvernement du Québec de respecter le groupe de personne dans leurs choix personnels, de s'assurer qu'il n'y ait pas de conséquence néfaste à l'installation des nouveaux compteurs intelligents, qu'il n'y ait pas de hausse de la facture d'électricité et de respecter les citoyens dans leurs demandent à ne pas installer un tel compteur dans leur résidence, en réclamant qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire d'experts indépendants, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) , afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution.

Adoptée à l'unanimité.

(MANDAT)

2014-12-18

Mandat à la compagnie JPG Bergeron inc. pour des travaux de transition et remplacement de ponceaux

ATTENDU que la municipalité recevra un montant de 20 000\$ en subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015;

ATTENDU que les travaux devront être terminés avant le 13 février 2015;

ATTENDU que les employés municipaux et la machinerie municipale sont à réaliser plusieurs autres travaux, dont les travaux de mise aux normes de l'eau potable mais que la réalisation de ceux-ci progressent bien ;

ATTENDU que les travaux à réaliser sont situés dans le rang des Chutes Nord et dans le rang Saint-Pierre

ATTENDU que la compagnie JPG Bergeron inc. possède la machinerie et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux en cas de manque de disponibilité de nos employés municipaux ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil accepte, dans la mesure où les employés municipaux ne seraient pas disponibles, à mandater la compagnie JPG Bergeron à une tarification horaire pour les travaux de transition et remplacement de ponceaux dans le rang des Chutes Nord et dans le rang Saint-Pierre.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-19

Autorisation du stationnement de nuit pour la période du 23 décembre 2014 au 2 janvier 2015

ATTENDU que la période des fêtes de Noël apporte un surplus de véhicules dans les stationnements des citoyens;

ATTENDU que pour cette période les abords des rues municipales sont d'avantages utilisés comme stationnement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil accepte d'autoriser le stationnement de nuit dans les rues de la municipalité pour la période du 23 décembre 2014 au 2 janvier 2015, sauf si il y a tempête les voitures ne devront pas être stationnées dans les rues

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion

Adoption d'un règlement de taxation pour l'exercice financier 2015, Avis de motion

Madame Linda MacCulloch, conseillère au siège numéro 4 donne avis de la présentation d'un règlement décrétant les taux et tarifs pour la taxation municipale 2015 de même que les modalités de versements, les taux d'intérêts et de pénalité.

(DEUXIÈME)

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un groupe de gens contre l'installation des nouveaux compteurs intelligents nous ont fait part de certains commentaires, suite à l'annonce de Hydro Québec à la future installation des nouveaux compteurs intelligents. Monsieur Guy Veillette, maire leur présente la position du conseil à ce sujet.

2014-12-20

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h09.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général